



COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie
77450 TRILBARDOU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2014 À 19H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-huit novembre deux mil quatorze en exécution de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire mardi neuf décembre deux mil quatorze à 19 heures 00, sous la présidence de Monsieur Jacques DRÈVETON, Maire.

PRÉSENTS : M. Jacques DRÈVETON, Mme Simonne DEBEAUPUIS, M. Matthieu FOURNY, Mme Natacha BURNEL, Mme Alexandra DERMONT, M. Philippe FORESTIER, Mme Patricia GUISSÉ, M. Frédéric AVERTY, M. Giovanni BRUSCINO, Mme Andréa BERIZZI, Mme Sophie HOCQUERELLE, Mme Hanane LONGUET, M. Richard ROBLIN, Mme Marie-Anne JUMEAU, M. Etienne PROFFIT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Hanane LONGUET, Mme Natacha BURNEL (départ à 19h15 procuration donnée à M. Jacques DREVETON).

ABSENTS NON EXCUSÉS : -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (art. L 2121-15) : M. Matthieu FOURNY

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 14
VOTANTS : 14

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2014

Monsieur G.BRUSCINO ne signe pas le registre et le mentionne sur ce dernier.

ORDRE DU JOUR

ELECTION AU POSTE D'ADJOINT VACANT

Délibération n° 2014/07-01

Suite à la vacance du poste de 1er adjoint, Monsieur le Maire propose que les adjoints déjà élus remontent d'un rang.

Mme DEBEAUPUIS devient 1ère adjointe et par conséquent déléguée communautaire ;

Monsieur FOURNY passe 2ème adjoint ;

Madame BURNEL prend la position de 3ème adjointe.

Monsieur Frédéric AVERTY est élu par 14 voix sur 14, 4^{ème} adjoint au Maire.

VIREMENTS DE CRÉDIT M14

Madame Natacha BURNEL quitte le conseil et donne procuration à Monsieur Jacques DREVETON.

Délibération n° 2014/07-02

Deux virements de crédits sont effectués afin de passer les écritures comptables concernées :

Fonctionnement :

Le chapitre 65 (cotisations sociales des élus) présente un découvert de 69.21 € qu'il convient de combler avec le chapitre 12 (cotisations et salaires du personnel).

Le virement de crédit suivant est proposé :

CH012 / 6451 : - 69.21 €

CH65 / 6533 : + 69.21 €

Investissement :

Le chapitre 20 présente un découvert de 8348.15 € (factures d'investissement correspondant à l'avenant du PLU et aux études de faisabilité des bleuets) qu'il convient d'équilibrer avec le chapitre 21.

CH21 / 21318 / - 8 348.15 €

CH20 / 2031 / +8 348.15 €

DÉLIBÉRATION

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE (SUITE AU DÉPART DE Mme CASTERA)

Délibération n° 2014/07-03

Il convient d'établir une nouvelle délibération suite au changement du Receveur des Communes et EPL.
L'indemnité de conseil est attribuée au nouveau comptable.

DÉLIBÉRATION

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DOMANIALE POUR L'HÉBERGEMENT D'UNE PASSERELLE RADIO FRÉQUENCE

Délibération n° 2014/07-04

Le projet SWARM a pour objectif de fournir un service de management de la qualité des ressources en eau. Un réseau de capteurs, composés de bouées instrumentées installées dans le cours d'eau surveillé est en cours de développement. L'installation d'une passerelle de communication à proximité de la bouée est nécessaire pour disposer d'une passerelle radio permettant le transfert de données. Le site de la station d'épuration de Trilbardou a été sélectionné pour recevoir la passerelle. L'hébergeur (la collectivité) doit accepter l'implantation de cet équipement dans les conditions prévues par la convention suscitée.

Les frais sont intégralement pris en charge par le titulaire qui, néanmoins, ne sera redevable d'aucune redevance d'occupation domaniale.

La convention est acceptée par le conseil municipal.

DÉLIBÉRATION

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE (SATESE)

Délibération n° 2014/07-05

Renouvellement de la convention pluriannuelle définissant le contenu de cette assistance et les modalités de rémunération du service établie entre le département et la commune afin de continuer de bénéficier de l'appui technique et des conseils de S.A.T.E.S.E. (Service d'Animation Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux).

La convention sera renouvelée suite au vote du conseil municipal.

DÉLIBÉRATION

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DU SERVICE DE L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS ET DE LA GESTION DES TAGS, BALAYEUSE ET NACELLES

Délibération n° 2014/07-06 (tags, nacelle et balayeuse) et 2014/07/10 (droit des sols)

Renouvellement de la convention de gestion des services suivants :

- Gestion relative à la gestion du service relatif à l'instruction du droit des sols.
- Gestion des tags, balayeuses et nacelles.

Ces services sont conclus avec la CAPM et sont entièrement gratuits.

DÉLIBÉRATION

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Délibération n° 2014/07-07

L'UM77 demande aux Collectivités de statuer sur le projet de schéma de l'intercommunalité en grande couronne, présenté par le Préfet de Région en Commission Régionale de Coopération Intercommunale le 5 septembre dernier, modifiant en profondeur les territoires du Département de Seine-et-Marne. Les membres du Conseil Municipal rejette le schéma régional de coopération intercommunale d'Ile-de-France tel qu'il est présenté dans le projet actuel.

DÉLIBÉRATION

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

RÉHABILITATION DES RÉSEAUX EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES : Marché simplifié de maîtrise d'œuvre

Délibération n° 2014/07-08

Autorisation au Maire de soumettre à un maître d'œuvre (SARL Test ingénierie) le chantier de réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales précisant que les montants correspondants seront inscrits sur le budget 2015.

DÉLIBÉRATION

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'A L'ADOPTION DU BP 2015

Délibération n° 2014/07-09

Il est autorisé par le conseil municipal de mandater à hauteur du quart des dépenses prévues au budget 2014, soit :

Crédits ouverts chapitre 20 en 2014 : 11 500.00 € -> autorisation 2015 : 2875.00 € dans l'attente du vote du BP.

Crédits ouverts chapitre 21 en 2014 : 251 424.44 € -> autorisation 2015 : 68 007.39 € dans l'attente du vote du BP.

Les crédits et les dépenses y afférant seront inscrits au budget 2015.

DÉLIBÉRATION

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

DIVERS

Commission MAPA/AH DOC :

Monsieur le Maire fait part de la création d'une commission MAPA (ou AD HOC) afin de donner un avis consultatif lors de la passation des marchés à procédure adaptée. Le bureau municipal constitue cette commission (le Maire et les 4 adjoints). Ces commissions ne seront pas ouvertes au public (code des marchés publics). Elles n'auront qu'un caractère consultatif et ne pourront pas choisir un candidat.

Police Municipale Intercommunale :

Le service de police municipale intercommunale est effectif. La police effectuera des rondes aléatoires dans le village et des passages demandés par la municipalité. Ils veilleront sur la sécurité des administrés, à la vitesse des automobilistes, au stationnement, ... Ils circulent dans la Commune sous l'autorité du Maire. Des mains courantes sont transmises au Maire à chaque passage, relatant les faits constatés ou non par les policiers.

Vidéo protection :

Monsieur FOURNY informe le conseil qu'il aimerait, avec Monsieur le Maire proposer un projet de mise en place de la vidéo protection sur la commune. Il explique que le coût est important mais demande au conseil municipal de réfléchir, à l'aide des documents en sa possession, au projet. Il indique également qu'il ira se renseigner avec Monsieur le Maire auprès du directeur de la Police Municipale de Meaux qui exploite déjà ce dispositif depuis de nombreuses années.

Plan communal de sauvegarde :

Monsieur FOURNY indique qu'il existe déjà un plan communal de sauvegarde pour les inondations.

Il explique qu'il est possible d'élargir ce plan communal de sauvegarde pour les incendies, accidents de la circulation majeurs, tempêtes et souhaite l'élargir également aux actes de délinquances.

Il présente également le projet de questionnaire à diffuser aux habitants afin de constituer la base de données de PCS.

Dans le but d'informer la population sur ce sujet ainsi que sur les diverses festivités locales, Mme BERIZZI propose la mise en place d'un panneau lumineux sur lequel les informations seraient diffusées. (Effectuer un devis afin d'étudier la faisabilité).

Véhicules « ventouses » :

Une attention particulière sera apportée aux véhicules stationnés depuis une longue durée afin d'effectuer un Turn over des places disponibles.

La séance est levée à 20H30.